



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

UNEP/CMS/COP12/Doc.19.1
3 août 2017

Français
Original : Anglais

12^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017
Point 19 de l'ordre du jour

ANALYSE ET SYNTHÈSE DES RAPPORTS NATIONAUX

(Préparé par le Secrétariat)

Sommaire

Le présent document contient un résumé d'une analyse internationale générale sur les informations fournies par les Parties dans leurs rapports nationaux remis pour la 12^{ème} session de la Conférence des Parties en 2017. Le texte intégral de l'analyse figure dans le document d'information 30, et les rapports eux-mêmes sont disponibles sur le site Internet de la CMS, y compris ceux qui ont été remis trop tard pour être inclus dans l'analyse.

L'analyse est axée sur certains domaines prioritaires de l'application de la Convention qui permettent de connaître l'état d'avancement de la réalisation des objectifs fixés et les enseignements tirés des données d'expérience, y compris sur le processus d'établissement des rapports lui-même. Une série de recommandations a été formulée en conséquence, concernant :

- i) l'application de la Convention, ii) l'établissement des rapports et
- iii) un modèle pour les futurs rapports.

ANALYSE ET SYNTHÈSE DES RAPPORTS NATIONAUX

Informations générales

1. Le suivi et l'établissement de rapports sur les activités entreprises pour appliquer la Convention (et les résultats de ces activités) sont essentiels pour évaluer les progrès accomplis, tirer des enseignements de l'expérience acquise afin d'orienter les futures actions, et obtenir une vue d'ensemble internationale nécessaire sur l'état d'application de la Convention et l'état de conservation des espèces migratrices. Lorsque les informations fournies concernent les obligations, les buts et les objectifs décidés par les Parties contractantes, ceci permet des retours d'information et une gestion adaptative à l'échelle nationale et internationale.
2. Le paragraphe 3 de l'Article VI de la Convention dispose que les Parties qui sont des États de l'aire de répartition d'espèces migratrices figurant à l'Annexe I ou à l'Annexe II devraient informer la Conférence des Parties, par l'intermédiaire du Secrétariat, des mesures qu'elles prennent pour appliquer les dispositions de la présente Convention à l'égard desdites espèces. Les rapports nationaux sont publiés en tant que documents accessibles au public sur le site Internet de la CMS (pour les rapports à la douzième session de la Conférence des Parties (COP12) voir: <http://www.cms.int/en/meeting/twelfth-meeting-conference-parties-cms>).
3. Le Comité permanent a décidé, à sa 45^{ème} réunion, que le modèle de rapport utilisé pour la onzième session de la Conférence des Parties (COP11) serait aussi utilisé pour les rapports nationaux présentés à la COP12, avec quelques modifications requises pour tenir compte des décisions pertinentes de la COP11. Les Parties qui avaient remis leurs rapports dans les délais prévus pour la COP11 ont ainsi reçu le modèle de rapport pour la COP12, comprenant certaines parties pertinentes déjà 'pré-remplies' en utilisant les données déjà fournies, pour que les Parties n'aient pas à se répéter à nouveau (mais aboutissant à quelques problèmes d'interprétation nouveaux, tel qu'indiqué dans le texte intégral de l'analyse susmentionné).
4. Pour la COP12, le Système de présentation des rapports en ligne a été lancé en décembre 2016, et l'échéance fixée pour la remise des rapports nationaux était le 24 avril 2017. En conséquence, la période couverte par les informations fournies dans le présent cycle d'établissement des rapports s'étend de mai 2014 (échéance pour les rapports à la COP11) à avril 2017, sauf pour les informations concernant des nouvelles décisions adoptées à la COP11 (novembre 2014).
5. En tant que série de données accessible au public, les rapports nationaux peuvent être consultés directement comme source officielle concernant l'application de la CMS et d'information sur les espèces migratrices dans chaque pays. Il s'agit d'une source extrêmement utile pour toutes les parties prenantes qui contribuent à l'application de la Convention aux niveaux national et local; elle favorise aussi l'utilisation d'une approche intégrée par les autorités étatiques dans tous les secteurs, ainsi que par les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, le milieu universitaire et le secteur privé. Les rapports nationaux montrent les résultats des initiatives menées à ce jour, mais ils aident aussi à orienter les futures actions, recherches et priorités en matière d'investissement. L'approche commune retenue pour l'établissement des rapports favorise aussi une coopération entre les pays dans des contextes transfrontaliers et régionaux.
6. D'autre part, la compilation du Secrétariat donnant une vue d'ensemble internationale sur les données communiquées permet de dégager des tendances générales, notamment sur les progrès accomplis dans l'application des décisions de la COP, les réussites notables et les obstacles à surmonter. Ceci inclut une réflexion sur les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023, facilitant

l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de certains éléments du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 (Objectifs de développement durable). Cette vue d'ensemble contribue ainsi à éclairer les nouvelles décisions prises par la COP, tout en contribuant aux processus plus vastes de la gouvernance environnementale internationale.

7. Le texte intégral du rapport d'analyse figure dans le document UNEP/CMS/COP12/Inf.30. Il est basé sur les rapports communiqués par les Parties dans les délais impartis, bien que quelques rapports remis peu de temps après cette échéance aient été inclus dans l'analyse également. Le présent document donne un bref résumé de cette analyse et sa structure reprend celle qui a été utilisée pour l'analyse équivalente effectuée pour la COP11 (documents UNEP/CMS/COP11/Doc.19.3 et UNEP/CMS/COP11/Inf.42).
8. Les conclusions incluent certains enseignements tirés concernant le modèle de rapport lui-même. Donnant suite à la demande faite dans la résolution 11.2, les questions relatives au modèle de rapport ont aussi été examinées par le Comité permanent et par le Groupe de travail sur le Plan stratégique durant la période triennale, et les suggestions concernant des futures modifications éventuelles sont examinées séparément dans le document UNEP/CMS/COP12/Doc.19.2.

Performance dans l'établissement des rapports

9. A la date d'échéance fixée pour la remise des rapports à la COP12, on comptait 124 Parties à la CMS. Au total, 89 rapports ont été reçus en temps voulu pour être inclus dans la présente analyse. Il s'agit du nombre le plus élevé de rapports reçus à ce jour pour une COP CMS et ce chiffre représente 72% des Parties, soit un pourcentage plus élevé de Parties ayant remis leurs rapports dans les délais impartis. Le taux de communication de rapports a augmenté également (par rapport à la COP11 en 2014) dans chacune des cinq régions couvertes par la Convention. Pour la COP11, la région européenne a détenu le meilleur taux de communication de rapports (69 %) et l'Afrique le plus faible taux de communication de rapports (32 %); tandis que pour la COP12, l'Océanie détient le meilleur taux de communication de rapports (86 %) et l'Asie le plus faible taux de communication de rapports (59 %). Le degré d'utilisation du modèle de rapport est très variable et, dans certains cas, seulement quelques parties du modèle de rapport ont été remplies; ainsi, le nombre de Parties ayant répondu aux questions posées varie selon les thèmes abordés dans le modèle de rapport.

Vue d'ensemble des espèces inscrites à l'Annexe I

10. Le modèle de rapport comprend plusieurs questions concernant l'état de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I de la Convention dans chaque pays, y compris les menaces pesant sur ces espèces. En réponse à cette question dans les 89 rapports nationaux présentés, on trouve 1231 identifications de menaces pesant sur les espèces inscrites à l'Annexe I. La répartition de ces menaces dans neuf catégories différentes (regroupant 31 sous-catégories), et pour chaque groupe taxonomique, est indiquée en pourcentage dans le tableau 1 ci-dessous. Une ventilation plus détaillée de ces chiffres se trouve dans le texte intégral du document d'analyse.

	Oiseaux	Mammifères aquatiques	Mammifères terrestres	Reptiles	Poissons
Abattage et prélèvement directs	24	9	20	20	20
Prises accessoires	9	30	2	24	29
Collisions et électrocutions	16	14	4	4	6
Autres causes de mortalité	0	2	0	9	0
Espèces exotiques et/ou envahissantes	1	0	0	1	1
Perturbations et interférences	1	8	2	3	0
Destruction et dégradation de l'habitat	48	32	36	36	25
Changement climatique	1	2	6	2	2
Connaissances, réglementation, etc.	0	2	30	1	18

Tableau 1. Fréquence relative des principaux types de menace cités comme affectant les espèces inscrites à l'Annexe I.

Note : Les chiffres indiquent le pourcentage du nombre total d'identifications de menaces recensées pour chaque groupe taxonomique. Dans certains cas, ces chiffres s'élèvent à 99 ou 101, après avoir arrondi les données qui sous-tendent ces calculs. L'unité de base est le nombre d'identifications de menaces, plutôt que le nombre de Parties, puisque chaque Partie doit répondre à deux questions sur ce même thème.

11. La perte ou la détérioration des habitats est le problème le plus souvent cité pour la plupart des groupes taxonomiques dans la plupart des régions; mais les prises accessoires constituent la menace la plus importante pour les reptiles en Afrique, pour les mammifères aquatiques dans deux régions (Europe et région d'Amérique centrale et Amérique du sud et Caraïbes), et pour les poissons dans trois régions (Asie, Océanie, Amérique centrale et Amérique du sud et Caraïbes); tandis que l'abattage et le prélèvement directs représentent la menace la plus importante pour les oiseaux in Asie; et le manque de connaissances et de réglementation constitue le problème le plus important pour les mammifères terrestres en Afrique. Ces données doivent être interprétées avec prudence, cependant, car les tendances observées semblent avoir été en partie influencées par la façon dont des priorités ont été suggérées dans les questions posées; de plus, les questions n'ont pas été posées de la même façon pour tous les groupes taxonomiques.
12. D'autres questions posées dans cette partie du modèle de rapport concernent les mesures prises pour répondre à ces menaces, et les progrès accomplis et les succès obtenus grâce à ces mesures. Les réponses ont fourni des informations de différentes façons, et il n'existe aucune base fiable permettant de quantifier ou d'évaluer le degré de priorité ou d'importance parmi les mesures décrites. Les progrès accomplis ou les succès obtenus sont parfois mentionnés mais, le plus souvent, on ne peut pas faire une distinction entre la mention faite d'une activité entreprise et une observation sur les progrès accomplis ("la protection des habitats" ou "la sensibilisation", par exemple, peut concerner soit une activité, soit un résultat, soit les deux). Mises à part quelques références indiquant "une amélioration du succès de la reproduction" et un ou deux résultats de projet spécifiques dans des domaines particuliers, les réponses fournies sur "les progrès accomplis et/ou les succès obtenus" n'évaluent pas de façon générale les résultats en termes de conservation des espèces.
13. Ces réponses procurent néanmoins un inventaire utile du type de mesures prises par les Parties pour faire face aux menaces pesant sur les espèces migratrices dans leur aire de répartition, ainsi que quelques exemples de progrès accomplis à cet effet. Présentées de façon consolidée, ces mesures incluent les suivantes:

Activités

- Législation ou politiques nouvelles et/ou améliorées, sanctions accrues
- Stratégies, plans d'action, plans de rétablissement, plans de gestion, accords locaux/plans communautaires, plans d'urgence
- Réglementation (études d'impact, par exemple), mesures coercitives
- Mesures d'aménagement du territoire
- Création et/ou expansion des aires protégées, accords conclus sur l'occupation des sols
- Régimes de gestion des animaux d'élevage
- Gestion et/ou restauration des habitats, nettoyage des plages et des zones maritimes, suppression et/ou adaptation des structures/obstacles, construction d'échelles à poissons
- Gestion des déchets et/ou lutte contre la pollution
- Protection et garde des sites de nidification (contre les humains et les prédateurs)
- Approvisionnement en nourriture
- Lutte contre les prédateurs
- Sauvetage et réhabilitation d'animaux individuels
- Reproduction en captivité, programmes de réintroduction et de relocalisation
- Sites de reproduction artificiels (par exemple, boîtes pour chauve-souris, sites de nidification des tortues)
- Mesures d'atténuation en cas d'électrocutions, de collisions ou de prises accidentelles
- Mesures d'incitation et de compensation (pour les dommages causés par la faune sauvage), programmes de partage des avantages, mise en place de marchés alternatifs (substitution de produits)
- Lignes directrices de bonnes pratiques et/ou codes de conduite
- Recherches, études, évaluations, surveillance (y compris des menaces)
- Formation, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation, vulgarisation, engagement des parties prenantes
- Coopération transfrontière

Progrès accomplis

- Aires protégées nouvelles et/ou élargies
- Amélioration du respect des lois et du signalement des infractions à la législation
- Réduction du braconnage et d'autres formes d'infraction; amélioration du respect de la législation
- Réduction des prises accessoires/autres causes de mortalité
- Amélioration du suivi et de l'établissement des rapports
- Amélioration des connaissances, y compris concernant l'étendue exacte des menaces
- Renforcement de la sensibilisation, de l'engagement et du soutien, y compris par les ONG, les communautés et d'autres secteurs
- Des attitudes plus éclairées, concernant par exemple les pratiques d'utilisation des terres
- Amélioration de la qualité des habitats, réduction de la pollution
- Amélioration des populations d'espèces ou de leur répartition, stabilisation des déclinés d'espèces, amélioration du succès de reproduction
- Amélioration des attitudes/comportements des parties prenantes
- Amélioration de la coordination entre institutions.

Inscription potentielle de nouvelles espèces aux annexes de la Convention

14. L'inscription d'espèces aux annexes de la Convention constitue un aspect central de la coopération internationale et des systèmes de gouvernance établis par la CMS, comme moyen pour prendre les mesures requises. Les progrès indiqués dans cette partie des rapports nationaux reflètent les contributions apportées en vue de réaliser certains aspects de l'objectif 3 du Plan stratégique pour les espèces migratrices, lequel vise, entre autres, une

amélioration des dispositifs de gouvernance internationale; et l'objectif 15, qui concerne, entre autres, l'application des informations scientifiques. Au bout du compte, on part du principe que les mesures prises contribueront à une amélioration de l'état de conservation des espèces concernées, ce qui est le but énoncé dans l'objectif 8 du Plan stratégique pour les espèces migratrices (lequel contribue à son tour à la réalisation de l'Objectif 12 du Plan stratégique pour la biodiversité).

15. Seize Parties ont indiqué qu'elles étaient des États de l'aire de répartition pour évaluer des espèces qui ne sont pas encore inscrites à l'Annexe I de la Convention. Lorsque ces espèces étaient nommées, elles concernaient 11 espèces de poissons, 21 espèces d'oiseaux et 4 espèces de mammifères. Cependant, seulement un quart de ces espèces remplissent le critère de menace, tel que défini par la COP11 (résolution 11.33). D'autre part, 22 espèces citées dans les rapports figurent déjà à l'Annexe I de la Convention : ces espèces ont donc été exclues des chiffres fournis. Egalement, huit Parties ont signalé qu'elles élaboraient des propositions d'inscription de nouvelles espèces, mais sur les 20 espèces ayant fait l'objet d'une proposition d'inscription à l'Annexe I transmise à la COP12, seulement trois espèces ont été mentionnées dans un tel contexte dans les rapports nationaux; par conséquent, il existe des contradictions entre ces deux séries d'information.
16. Dix-sept Parties ont indiqué qu'elles étaient des États de l'aire de répartition pour évaluer des espèces qui ne sont pas encore inscrites à l'Annexe II de la Convention. Lorsque ces espèces étaient nommées, elles concernaient 8 espèces de poissons, 18 espèces d'oiseaux et 6 espèces de mammifères. A nouveau, certaines espèces mentionnées figuraient déjà à l'Annexe II de la Convention. De même, neuf Parties ont signalé qu'elles élaboraient des propositions d'inscription de nouvelles espèces à l'Annexe II, bien que seulement quatre espèces mentionnées dans un tel contexte figurent parmi les 16 espèces ayant fait l'objet d'une proposition d'inscription officielle transmise à la COP12.

Élaboration de nouveaux accords

17. Les Parties ont été priées d'indiquer si elles avaient entamé des négociations ou participé à l'élaboration d'un nouvel Accord au titre de la CMS (y compris des Mémoires d'entente) durant la période considérée. Les mesures de ce type contribuent à la réalisation de certains aspects des Objectifs 3 et 9 du Plan stratégique pour les espèces migratrices et, en fin compte, devraient permettre d'améliorer l'état de conservation des espèces visées, ce qui est le but de l'Objectif 8 du Plan stratégique et de l'Objectif 12 d'Aichi correspondant, comme mentionné plus haut. Les Parties ont été priées également d'indiquer tout futur plan en la matière, et tout besoin d'assistance particulier. Les informations fournies pour répondre à cette question sont en partie problématiques. En effet, la majorité des Parties ayant répondu "oui" faisaient référence uniquement aux Accords existants, et la question elle-même comprenait des ambiguïtés. Les principales données de fond communiquées incluent les suivantes:

Accords (ou autres arrangements) en cours d'élaboration:

- Un Plan d'action mono-espèce pour le Courlis de Sibérie *Numenius madagascariensis*;
- Le Plan d'action pour les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie;
- Des arrangements (éventuels) concernant l'Anguille d'Europe *Anguilla anguilla*;

Futurs plans éventuels:

- Un MdE pour le Condor des Andes *Vultur gryphus*;
- Un MdE pour les tortues marines dans la région des îles du Pacifique;
- (Sous réserve d'une inscription à l'Annexe II,) un MdE pour la Panthère de Perse *Panthera pardus saxicolor*;
- Des arrangements de coopération transfrontière pour cinq espèces de mammifères terrestres asiatiques;

- Des arrangements (non précisés) pour six taxons de mammifères terrestres d'Afrique.

Aires protégées

18. La première question dans cette partie du modèle de rapport demande aux Parties d'indiquer si des espèces migratrices sont prises en compte dans le choix, la mise en place et la gestion des aires protégées dans leur pays. Presque toutes les Parties qui ont répondu à cette question ont coché "oui", bien que le terme "pris en compte" semble avoir été interprété de différentes façons. Seul un petit nombre de rapports ont fait des références spécifiques à des espèces migratrices ou des facteurs liés à la migration, en citant par exemple le fait de cibler des couloirs biologiques ou des sites 'goulets d'étranglement', ou des aires protégées créées pour préserver une espèce prioritaire visée par la CMS.
19. Quelques Parties ont répondu à la question supplémentaire demandant d'identifier les sites les plus importants. Cette identification a été faite de différentes façons difficiles à comparer, et on voit qu'il est souvent difficile d'isoler les intérêts propres aux espèces migratrices à l'intérieur d'un système général d'aires protégées au niveau national. De même, il a été difficile de faire une distinction entre les contributions apportées aux milieux ou aux espèces terrestres, aquatiques et marins (les contributions concernent souvent plusieurs espèces et milieux), et le terme "marin" en particulier a été interprété de différentes façons. Cependant, il est clair que la plupart des systèmes d'aires protégées nationaux visent les trois types d'habitats, et que les quelques différences observées peuvent refléter la prépondérance naturelle de ces trois catégories dans les paysages de chaque pays.
20. Les Parties ont ensuite été priées de décrire les résultats positifs des mesures prises pour les aires protégées. La plupart des réponses fournies ont couvert une période plus longue que la période triennale la plus récente, et certains pays n'ont fourni aucune information précise ; cependant, les types de résultats spécifiques signalés incluent les suivants (les chiffres fournis entre parenthèses indiquent le nombre de Parties ayant mentionné ce type de résultat):
- Augmentation de la couverture des aires protégées (12)
 - Amélioration des populations d'espèces (non quantifié) (11)
 - Planification de la gestion et initiatives connexes (8)
 - Sensibilisation et renforcement des capacités (6)
 - Amélioration de la qualité des habitats/gestion des habitats (5)
 - Coordination intersectorielle et/ou transfrontière (5)
 - Réduction des menaces et des pressions (3)
 - Écotourisme (3)
 - Projets de développement durable (2).
21. L'application de mesures en faveur des aires protégées peut contribuer à la réalisation de l'Objectif 10 du Plan stratégique pour les espèces migratrices, lequel contribue à son tour à la réalisation de l'Objectif 11 du Plan stratégique pour la biodiversité. Les informations fournies dans les rapports nationaux ne permettent pas de faire une évaluation systématique, mais les rapports abordent des questions spécifiques qui, dans le contexte de chaque pays (pour les pays ayant répondu à cette question), peuvent être suivies d'une période d'établissement des rapports à une autre, et devraient faciliter la planification et l'établissement de priorités pour des futures actions. A l'échelle internationale, les informations fournies montrent au moins que des progrès significatifs ont été accomplis dans la bonne direction, et on peut en déduire que l'application de la CMS contribue à la réalisation des Objectifs 14 et 15 parmi les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Télémétrie par satellite

22. Près de trois-quarts des Parties ayant remis leur rapport ont fait savoir qu'elles avaient réalisé

des projets de conservation ou de recherche utilisant la télémétrie par satellite. Il semble qu'un petit nombre de réponses seulement concernent une localisation animale ou des projets de télémétrie non reliés à un satellite : il peut être utile d'avoir des informations sur ces projets également, mais l'approche retenue en la matière n'est pas toujours constante. La plupart des réponses fournies concernent des projets visant des animaux, tandis qu'un petit nombre de réponses seulement concernent des relevés d'habitats ; ces derniers sont inclus dans la question, mais les Parties peuvent avoir différentes interprétations à ce sujet. Les questions posées dans le modèle de rapport comprennent aussi quelques ambiguïtés ayant abouti à d'autres contradictions dans les données.

23. Lorsque des informations ont été fournies sur les taxons ciblés, les projets signalés par les Parties dans la région européenne (y compris les projets réalisés par ces Parties dans d'autres régions) couvrent le plus grand nombre de taxons. Les oiseaux sont les principales espèces ciblées dans toutes les régions, sauf en Amérique centrale et Amérique du sud et Caraïbes, où les poissons et les mammifères sont les espèces les plus souvent ciblées. Enfin, un certain nombre de projets mentionnés sont plurinationaux par nature.
24. Parmi les rapports ayant fourni des informations sur des résultats positifs, le type de résultat le plus souvent cité entre dans la catégorie « amélioration des connaissances sur les comportements migratoires, les voies de migration et la répartition des espèces ». Le soutien apporté au suivi et à la gestion, et une contribution à d'autres connaissances écologiques, sont souvent cités également, tandis que d'autres types de résultats incluent la sensibilisation, l'élaboration d'une méthodologie et la coopération internationale.
25. Quarante-six Parties ont fait savoir qu'elles envisageaient des futurs projets utilisant la télémétrie, bien que certains soient déjà des projets en cours, plutôt que le début de nouveaux projets. Le principal obstacle à des futurs travaux concerne le manque de ressources financières.
26. Les projets de conservation et de recherche utilisant la télémétrie par satellite représentent une contribution importante à la réalisation de l'Objectif 15 du Plan stratégique pour les espèces migratrices, lequel contribue à son tour à la réalisation de l'Objectif 19 du Plan stratégique pour la biodiversité. Ces objectifs concernent l'amélioration de la science, de la technologie et du partage d'information pour pouvoir atteindre les buts de conservation; les rapports nationaux à la CMS fournissent des données probantes (bien que qualitatives) concernant des progrès accomplis, en particulier pour mieux comprendre et gérer les espèces migratrices.

Mobilisation des ressources

27. Le modèle de rapport contient six questions relatives à la mobilisation des ressources (aucune de ces questions n'étant restreinte à la période couverte par l'établissement des rapports, les informations fournies dans les réponses peuvent donc aussi concerner la précédente période triennale). Soixante-treize Parties ont indiqué qu'elles avaient mis à disposition des ressources financières pour des activités de conservation bénéficiant directement aux espèces migratrices dans leur pays. Il semble que dans la plupart des cas, sinon tous, l'expression "bénéficiant directement" ait été interprétée comme "ayant été le but des activités", plutôt que reflétant une évaluation des résultats obtenus en termes de conservation des espèces.
28. Toutes les Parties ayant répondu à cette question dans la région d'Amérique du sud et Amérique centrale et Caraïbes ont fourni une réponse positive ; puis l'Europe détient le pourcentage le plus élevé de réponses positives, et l'Océanie le pourcentage le plus faible. Certaines réponses ont fait référence à un financement provenant d'ONG et de sources gouvernementales ; d'autres réponses ont mentionné des activités entreprises dans plusieurs

pays. Un petit nombre de réponses ont fourni des chiffres concernant la taille des financements, mais pas suffisamment pour permettre une analyse. Les types d'activités concernées incluent les suivantes:

- Relevé d'espèces et recensement des populations;
- Suivi des espèces;
- Réintroduction d'espèces;
- Surveillance et contrôle des maladies;
- Autres mesures visant à atténuer les menaces;
- Sauvetage et réhabilitation d'animaux individuels (après échouage ou collision par exemple);
- Relevé d'habitats;
- Création (y compris achat), gestion et suivi des aires protégées;
- Création et/ou restauration d'habitats;
- Élaboration de plans de conservation;
- Respect des lois;
- Sensibilisation, éducation et formation du public;
- Écotourisme;
- Organisation de réunions et d'ateliers;
- Mise en place d'institutions ou de réseaux.

29. Six Parties ont indiqué qu'elles avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de la CMS pour répondre aux demandes de financement de pays en développement et de pays à économie en transition. Quinze Parties ont signalé qu'elles avaient versé des contributions financières pour appuyer des activités de conservation en faveur des espèces migratrices dans d'autres pays. Lorsque des précisions ont été fournies sur ces activités, elles ont inclus les éléments suivants:

- Relevé d'espèces/évaluation de la biodiversité;
- Suivi;
- Transfert d'animaux dans d'autres sites;
- Reproduction en captivité et lâcher d'animaux élevés en captivité;
- Restauration d'habitats;
- Élaboration de plans d'action;
- Recherches, y compris sur les menaces;
- Renforcement des capacités.

30. Vingt-quatre Parties ont indiqué qu'elles avaient fourni assistance technique et/ou scientifique aux pays en développement pour encourager des initiatives en faveur des espèces migratrices. Plusieurs pays en développement eux-mêmes ont donné des réponses positives à cette question. Les types d'assistance mentionnés incluent les suivants:

- Organisation de réunions/ateliers;
- Soutien/coordination d'initiatives internationales en faveur des espèces menées au titre de la CMS et de ses Accords;
- Partage d'expérience au moyen d'une participation commune à des projets internationaux;
- Renforcement des capacités et/ou formation, renforcement des institutions;
- Soutien pour favoriser la signature des MdE;
- Élaboration de plans d'action;
- Élaboration de propositions d'inscription d'espèces aux annexes;
- Recherches et relevés;
- Télémétrie par satellite;
- Reproduction en captivité et lâcher d'espèces élevées en captivité;
- Science médico-légale (recherches ADN) pour favoriser le respect des lois antibraconnage;
- Accès aux données et partage des données.

31. Neuf Parties ont fait savoir qu'elles avaient reçu une assistance financière du Fonds d'affectation spéciale de la CMS, notamment pour:
- Les tortues marines (non précisées);
 - La migration des oiseaux (non précisés);
 - Le recensement des oiseaux d'eau;
 - Les baleines et les dauphins (non précisés);
 - Une sensibilisation à l'égard des requins, des dugongs et des tortues;
 - Des relevés des captures accidentelles de dugongs.
32. Quarante-cinq Parties ont indiqué qu'elles avaient reçu une assistance financière venant de sources autres que le Secrétariat de la CMS, pour des activités menées en faveur des espèces migratrices. Ceci représente 51% des Parties ayant remis leur rapport, et constitue une augmentation considérable par rapport au total de 28 Parties ayant fourni une même réponse dans leur rapport pour la précédente période triennale (même si, comme mentionné plus haut, les réponses ne concernent pas toujours uniquement la période triennale la plus récente). Vu les tendances générales en matière de financement à l'échelle mondiale, ceci peut constituer un signal encourageant de la disponibilité et/ou la volonté de sources externes à soutenir les efforts de conservation en faveur des espèces migratrices, notamment au regard d'une vue d'ensemble statique (au mieux) donnée dans les rapports concernant la capacité de la CMS à être elle-même une source de financement.
33. L'Objectif 16 du Plan stratégique pour les espèces migratrices vise "une augmentation substantielle" de la mobilisation des ressources provenant de toutes sources pour réaliser les autres objectifs du Plan stratégique, contribuant ainsi à la réalisation de l'Objectif 20 du Plan stratégique pour la biodiversité (l'Objectif 20 est énoncé dans des termes semblables à l'Objectif 16 du Plan stratégique pour les espèces migratrices, mais couvrent l'ensemble de la biodiversité). Les rapports nationaux remis à la COP12 CMS témoignent d'une augmentation du nombre de pays où une mobilisation de ressources suffisante a eu lieu : ceci peut indiquer des progrès accomplis dans la bonne direction. Cependant, pour déterminer si l'objectif lui-même a été atteint, il faudrait disposer d'une méthode permettant de quantifier un changement général dans les flux de financement concernés ; or actuellement, ni les rapports nationaux ni les autres processus établis par la CMS ne permettent une telle quantification.

Mise en œuvre des résolutions et des recommandations de la COP

34. Cette partie des rapports nationaux peut fournir des connaissances particulièrement utiles sur l'application de la Convention pour ce qui est des questions prioritaires énoncées par la COP. Elle offre une base pour un partage d'information et un dialogue sur les progrès accomplis par le passé et une future planification à l'échelle de chaque Partie contractante, ainsi que pour contribuer à une vue d'ensemble globale. L'analyse fournie dans le document UNEP/CMS/COP12/Inf.30 ne représente donc qu'une partie de l'utilisation potentielle de ces informations; et vu le gros volume d'informations fournies sous ce titre, l'analyse elle-même représente seulement un échantillon très sommaire de ces informations. Les utilisateurs sont donc encouragés à examiner les rapports eux-mêmes pour obtenir des informations plus approfondies; tandis qu'une analyse mondiale plus complète de certaines résolutions et recommandations spécifiques pourrait être utile à réaliser séparément dans l'avenir.
35. Le modèle de rapport 2014-2017 demande aux Parties de fournir des informations sur les mesures prises en application des récentes résolutions et recommandations de la COP; une liste de celles-ci figure dans les 42 titres énumérés ci-dessous. En face de chaque titre est indiqué le nombre de Parties ayant fourni une réponse à cette question dans les rapports nationaux remis à la COP12.

Questions stratégiques et institutionnelles

- Stratégie pour le renforcement des capacités (Res. 9.12 / Res. 10.6) 25
- Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 (Res. 11.2) 39
- Questions financières et administratives et mandat pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale de la CMS (Res. 11.1) 16
- Relation entre la Famille CMS et la société civile (Res. 11.11) 17
- Journée mondiale des oiseaux migrateurs (Res. 11.9) 42
- Questions relatives à la sensibilisation et la communication (Res. 11.8) 27
- Élaboration d'Accords au titre de la CMS (Res. 11.12) 21
- Actions concertées et en coopération (Res. 11.13) 24
- Synergies et partenariats/coopération avec d'autres Conventions (Res. 11.10) 34
- Future stratégies de la Famille CMS/"Structure future" (Res. 10.9) 15

Espèces aviaires et questions y relatives

- Electrocutation des oiseaux migrateurs (Res. 7.04 / Res. 10.11) 32
- Conservation de l'Albatros de l'hémisphère sud (Res. 6.3) 11
- Oiseaux terrestres migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie (Res. 11.17) 22
- Conservation des voies de migration à l'échelle mondiale (Res. 10.10 / Res. 11.14) 24
- Faucon Sacre (Res. 11.18) 26
- Abattage, prélèvement et commerce illicites des oiseaux migrateurs (Res. 11.16) 35
- Espèces migratrices et grippe aviaire hautement pathogène (Res. 8.27 / Res. 9.8 / Res. 10.22) 29
- Empoisonnement des oiseaux migrateurs (Res. 11.15) 34

Espèces aquatiques et questions y relatives

- Espèces marines migratrices (Res. 9.9 / Res. 10.15) 18
- Conservation des requins et raies migrateurs (Res. 11.20) 16
- Capture de cétacés vivants à l'état sauvage (Res. 11.22) 22
- Impacts anthropiques préjudiciables pour les cétacés et d'autres biotes (Res. 9.19 / Res. 10.24) 17
- Tortue caouanne dans l'océan du Pacifique sud (Res. 11.21) 3
- Répercussions sur la conservation de la culture des cétacés (Res. 11.23) 3
- Améliorer l'état de conservation de la Tortue luth (*Dermochelys coriacea*) (Rec. 7.6) 12
- Petit rorqual de l'Antarctique, rorqual de Bryde et baleine pygmée (Res. 7.15) 2
- Poissons d'eau douce migrateurs (Res. 10.12) 15

Espèces terrestres et questions y relatives

- Mégafaune sahélo-saharienne (Rec. 9.2) 4
- Tigres et autres grands félins asiatiques (Rec. 9.3) 5
- Conservation du Lion d'Afrique (Res. 11.32) 9

Questions transversales

- Débris marins (Res. 10.4 / Res. 11.30) 17
- Prises accessoires (Res. 6.2 / Rec. 7.2 / Res. 8.14 / Res. 9.18 / Res. 10.14) 21
- Crime contre la faune sauvage (Res. 11.31) 27
- Réseaux écologiques (Res. 10.3 / Res. 11.25) 30
- Impacts du changement climatiques sur les espèces migratrices (Res. 7.5 / Res. 11.26) 25
- Mode de fonctionnement pour les mesures d'urgence en matière de conservation (Res.10.2) 13
- Observation de la faune sauvage marine (Res. 11.29) 17

• Pollution pétrolière et espèces migratrices (Res. 7.3)	22
Evaluations de l'impact et espèces migratrices (Res. 7.2)	30
Espèces exotiques envahissantes et espèces migratrices (Res. 11.28)	29
• Energies renouvelables et espèces migratrices (Res. 7.5 / Res. 11.27)	25

Autres remarques 3

36. Près d'un tiers des Parties n'ont pas répondu à cette partie du modèle de rapport. Parmi les Parties ayant fourni une réponse, celle-ci est plus ou moins complète, avec des variations considérables selon les pays, certains ayant répondu à chaque thème qui les concerne, tandis que d'autres ont seulement fourni des informations sur un ou deux thèmes pertinents. Un petit nombre de thèmes énumérés sont abordés dans d'autres parties du modèle de rapport; ainsi, si une Partie a fourni très peu d'informations dans une partie du rapport, il est possible qu'elle ait fourni plus d'informations dans une autre partie du rapport abordant un thème semblable.
37. La question posée dans ce cas précis concerne les mesures spécifiques prises depuis le dernier rapport national – certaines Parties n'ont pas répondu de manière adéquate à cette question, car elles ont indiqué les mesures prises lors des précédents cycles d'établissement de rapports. Cette partie n'a pas été pré-remplie par le Secrétariat en utilisant des données antérieures : aucune confusion analytique n'a donc été à l'origine de cette erreur, au moins dans cette partie des rapports. Il semble cependant qu'il y ait eu différentes interprétations, selon les Parties, sur la nécessité de mettre en œuvre certaines décisions stratégiques de la COP au niveau national (et donc de faire rapport à ce sujet).
38. La liste ci-dessus est nécessairement différente de celle présentée dans le modèle de rapport pour la précédente période triennale, car elle tient compte des résolutions adoptées à la COP11. Les principaux éléments des réponses fournies sur chaque thème sont résumés dans le texte complet du document d'analyse, et représentent une source de données très utiles sur les activités de mise en œuvre.

Conclusions et recommandations

39. Le taux de communication des rapports plus élevé pour la COP12 constitue un succès (s'élevant à 72 % des Parties, un pourcentage plus élevé que celui des quatre précédentes périodes triennales). L'analyse effectuée ne révèle pas les raisons d'une telle augmentation, mais il est probable que les améliorations apportées au processus d'établissement des rapports au cours des dernières années (présentation des rapports en ligne, etc.) ont contribué à cette augmentation.
40. La vue d'ensemble internationale qui en résulte est très utile pour assurer le suivi de l'application de la Convention, et devrait aider à éclairer les nouvelles décisions qui sont prises par la COP. Elle permet aussi, dans le cas présent, de mener une réflexion (bien que non quantifiée) sur les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023, lesquels contribuent à la réalisation des autres objectifs environnementaux fixés par la communauté internationale.
41. Il convient aussi d'exploiter au mieux la possibilité de consulter directement les rapports nationaux, comme ressource extrêmement utile pour appuyer des initiatives coordonnées entre toutes les parties prenantes qui contribuent à l'application de la Convention aux niveaux national et local, et dans des contextes transfrontières et régionaux.

Application de la Convention

42. Sur la base des réponses fournies concernant l'inscription de nouvelles espèces aux annexes de la Convention, il semble qu'un certain nombre de Parties aient utilisé des versions non

mises à jour des listes d'espèces figurant aux annexes de la Convention. Même pour des taxons ne figurant pas dans les annexes, on trouve de nombreux décalages entre les intentions annoncées dans les rapports nationaux concernant des propositions d'inscription de nouvelles espèces et les propositions d'inscription effectivement remises à la COP, bien que les raisons d'un tel décalage n'aient pas été élucidées.

Recommandation 1 : *Il conviendrait d'examiner les difficultés rencontrées par les Parties pouvant expliquer le manque d'alignement observé entre les positions indiquées dans les rapports nationaux concernant l'inscription de nouvelles espèces aux annexes de la Convention, et les positions révélées par les propositions officielles d'inscription de nouvelles espèces.*

43. Les rapports nationaux manifestent un intérêt continu des Parties en faveur de l'élaboration de nouveaux accords ou mémorandums d'entente au titre de la CMS; une telle mesure contribue à la réalisation de certains aspects des Objectifs 3 et 9 du Plan stratégique. Une partie des informations fournies à ce sujet, cependant, concerne d'autres instruments, tels que les plans d'action ou d'autres dispositifs de coopération transfrontière. Le point de vue de chaque Partie à ce sujet est parfois relié à (ou remplacé par) un point de vue sur des options pour des mesures concertées au titre de la Convention, bien que cette question soit abordée dans une autre partie des rapports nationaux (dans le dernier modèle de rapport, cette question est traitée dans une partie distincte relative aux résolutions et recommandations). Au cours des récentes années, on a assisté à une certaine convergence philosophique et une intégration des fondements de tous ces processus (voir par exemple les résolutions 11.12 et 11.13), bien qu'on puisse envisager une intégration plus poussée de l'ensemble du "menu d'options en matière de coopération" disponible pour les Parties dans ce contexte.

Recommandation 2 : *Examiner la possibilité d'une intégration/simplification plus poussée sur la façon dont les options disponibles pour élaborer des cadres de coopération au titre de la Convention (accords, arrangements transfrontières, mesures concertées, etc.) sont présentées aux Parties, y compris la structure des processus d'établissement de rapports y relatifs.*

44. Les informations fournies sur les "résultats" dans la partie des rapports nationaux concernant les aires protégées ne permettent pas de faire une évaluation systématique de la contribution des activités nationales relatives aux aires protégées à la réalisation de l'objectif pertinent (Objectif 10) du Plan stratégique pour les espèces migratrices, mais elles montrent toutefois que des progrès significatifs ont été accomplis dans la bonne direction. En tout état de cause, les rapports posent des questions spécifiques qui, dans le contexte de chaque pays (pour les pays ayant fourni une réponse), peuvent être suivies d'une période d'établissement des rapports à une autre, et devraient faciliter la planification et l'établissement de priorités pour les futures actions.
45. Il semble que les Parties rencontrent souvent des difficultés pour isoler et fournir des informations spécifiques sur les espèces migratrices au sein de programmes de conservation plus vastes (concernant par exemple les aires protégées ou les réseaux écologiques); elles rencontrent des difficultés également pour désagréger les milieux aquatique/terrestre/marin, comme le suggère plusieurs systèmes de la CMS, y compris le modèle de rapport national. La classification 'aquatique/terrestre/marin' fonctionne lorsque les mesures prises sont axées sur les espèces, mais plus difficile lorsqu'il s'agit de mesures fondées sur les habitats ou les écosystèmes.
46. Il est certain que les projets de télémétrie continuent d'apporter une contribution aux connaissances sur les modes de migration animale et les besoins en matière de conservation des espèces migratrices, bien qu'un manque de financement soit souvent cité comme limite pour pouvoir entreprendre de tels projets.

47. Une majorité de pays ont signalé qu'ils consacrent des ressources financières dans une certaine mesure à des activités de conservation des espèces migratrices, et qu'ils fournissent parfois une assistance à d'autres pays. En ce qui concerne l'assistance technique fournie à d'autres pays, il convient de noter que ce ne sont pas seulement les pays développés qui fournissent une telle aide. Cependant, les informations contenues dans les rapports nationaux ne quantifient pas la mobilisation des ressources de façon à pouvoir éclairer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 16 du Plan stratégique pour les espèces migratrices, et ne s'étendent pas au-delà d'un "rapport d'activité" pour répondre à la question de l'évaluation des résultats en matière de conservation. On trouve cependant des indications concernant une augmentation du nombre de pays dans lesquels une mobilisation de ressources suffisante a eu lieu; ceci peut suggérer que des progrès ont été accomplis dans la bonne direction.
48. Les rapports remis à la COP12 témoignent d'une augmentation significative du nombre de Parties ayant reçu une assistance financière pour entreprendre des activités liées aux espèces migratrices provenant de sources autres que le Secrétariat de la CMS, par rapport à la précédente période triennale. Etant donné les tendances générales en matière de financement à l'échelle mondiale, ceci peut représenter un signal encourageant de la disponibilité et/ou la volonté de sources externes à soutenir les efforts de conservation en faveur des espèces migratrices, au regard notamment d'une vue d'ensemble statique (au mieux) donnée dans les rapports concernant la capacité de la CMS à être elle-même une source de financement.
49. De nombreux autres points spécifiques sur certains aspects de l'application de la Convention sont identifiés en lien avec les 42 thèmes traités dans la partie du document d'analyse qui aborde les précédentes résolutions et recommandations de la COP.

Établissement des rapports

50. Malgré des améliorations, le taux d'établissement des rapports est encore loin d'atteindre 100 %, et de nombreux rapports individuels restent incomplets.

Recommandation 3 : *Tout devrait être mis en œuvre pour encourager les Parties à remettre leurs rapports nationaux pour la prochaine période triennale dans les délais impartis avant la COP13, et pour fournir des informations dans chaque partie du rapport qui les concerne. Lorsque des avis ou d'autres soutiens sont nécessaires pour parvenir à cela, ces besoins devraient être clairement identifiés et examinés avec le Secrétariat le plus tôt possible.*

51. Le fait que le Secrétariat ait rempli à l'avance certaines parties du modèle de rapport avant de le distribuer à chaque Partie concernée a sans doute permis aux rédacteurs nationaux de ne pas avoir à recopier certaines informations qu'ils avaient déjà fournies lors de précédentes occasions. Il semble cependant qu'un grand nombre de rédacteurs n'aient pas remplacé certaines informations obsolètes par des informations à jour, ou l'ont fait dans certaines parties du rapport seulement, mais pas dans d'autres, aboutissant à des contradictions internes dans certains rapports. L'analyse a été rendue difficile car il n'était pas possible de distinguer entre les données "pré-remplies" (qu'elles soient exactes ou inexactes) et les nouvelles données enregistrées pour la période d'établissement des rapports la plus récente.

Recommandation 4 : *Si certaines données sont à nouveau « pré-remplies » dans les futurs cycles d'établissement des rapports, il conviendrait de trouver une méthode permettant de distinguer entre ces données « pré-remplies » et les nouvelles données enregistrées dans le texte final des rapports. De manière générale, il serait utile que les Parties donnent plus de précisions, dans toutes les parties du rapport, sur la période*

couverte par une réponse donnée, en mettant l'accent en particulier sur les informations concernant la situation, les événements et les activités liés à la période triennale la plus récente (depuis la dernière COP).

52. Les informations fournies dans les rapports nationaux concernant l'élaboration de nouveaux accords soulèvent des difficultés. Il semble en effet qu'un grand nombre de Parties ont évoqué uniquement les accords existants, plutôt que l'élaboration de nouveaux accords; et le terme "élaboration" lui-même semble avoir été interprété de différentes manières.
53. La partie des rapports nationaux concernant les résolutions et recommandations peut fournir des informations très utiles sur l'application de la Convention, en ce qui concerne les domaines prioritaires établis par la COP. Elle offre une base pour un partage d'information et un dialogue sur les progrès accomplis par le passé et une future planification dans chaque Partie contractante, et contribue également à fournir une vue d'ensemble globale. Près d'un tiers des Parties n'ont pas donné de réponse à cette partie du rapport ; parmi celles qui l'ont fait, cette réponse est plus ou moins complète, avec des variations considérables selon les Parties. On trouve aussi des interprétations différentes du caractère pertinent ou non de certaines décisions mondiales à l'échelon national. La présente analyse a seulement permis un bref examen des informations fournies sous ce titre (bien que résultant en un catalogue extensif de points résumés), et il serait possible de faire plus.

Recommandation 5 : *Les Parties devraient être encouragées à accorder une importance particulière à la fourniture de données robustes sur la mise en œuvre des résolutions, décisions et recommandations prioritaires de la COP, telles qu'identifiées dans le modèle de rapport, puisqu'il s'agit d'un domaine essentiel pour un partage des enseignements tirés.*

Recommandation 6 : *Des options devraient être étudiées pour entreprendre une analyse plus approfondie de certains aspects des informations fournies dans les rapports nationaux concernant la mise en œuvre de résolutions, décisions et recommandations individuelles de la COP.*

Le modèle de rapport

54. L'analyse des rapports nationaux remis à la COP11 (UNEP/CMS/COP11/Doc.19.3) a conclu par une recommandation suggérant que les futures révisions du modèle de rapport alignent les questions posées sur les objectifs du Plan stratégique pour les espèces migratrices ; dans sa résolution 11.2, la Conférence des Parties a demandé au Secrétariat d'envisager des modifications du modèle de rapport allant dans ce sens. Les propositions de modifications qui en résultent sont examinées séparément dans le document UNEP/CMS/COP12/Doc.19.2 portant sur une *révision du modèle de rapport national*. Comme contribution supplémentaire aux futurs travaux envisagés à ce sujet, une série de treize recommandations spécifiques sur le modèle de rapport ont été élaborées, axées uniquement sur les points qui sont ressortis de l'analyse du présent cycle de rapports nationaux; ces points sont décrits dans le texte intégral du document d'analyse.

Recommandation 7 : *Des options pour mettre en œuvre les treize recommandations spécifiques formulées dans le texte complet du document d'analyse concernant des modifications éventuelles apportées au futur modèle de rapport national devraient être envisagées et examinées, soit en même temps qu'un examen stratégique plus large du modèle de rapport demandé par la COP, soit en tant que telles si un tel examen n'est pas demandé.*

Actions recommandées

- Il est recommandé que la Conférence des Parties prenne note du présent rapport et des recommandations formulées.